



P 6-7
Projet
Cœur de Ville



Dossier

P 8-9
Lignes urbaines
de Gex



P 11
Les GEXOIS



19 septembre | Sorties nature réussies, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, avec les guides accompagnateurs de la Réserve Nationale Naturelle de la Haute-Chaine du Jura.



18 au 20 septembre | Salon de l'Habitat à l'espace Perdtemps avec la présence de la Ville, de l'agence ORPI et du Groupe DUVAL Développement ; plus de 170 visiteurs se sont intéressés au projet Cœur de Ville.



25 septembre | Première soirée de la saison culturelle 2020-2021 avec JPZ Jazz Band à la salle des fêtes !



6 octobre | Une ambiance festive avec le spectacle CRESCENDO à la salle des fêtes, dans le cadre de la Semaine Bleue en faveur des Aînés.



14 octobre | 2^e programmation de la Saison Culturelle avec « L'arbre roux » de la compagnie de spectacles pour enfants « Les 3 chardons ».



11 novembre | Commémoration du 102^e anniversaire de l'armistice de 1918 organisée en présence limitée des corps constitués et sans public en cette période de confinement.



ÉDITO

Chères Gexoises, Chers Gexois,

La crise sanitaire se poursuit. Nous le savons, nombre d'entre vous en mesurent déjà les effets économiques et sociaux, mais aussi sur la santé de beaucoup. Tous les métiers qui ont, à nouveau, dû suspendre leurs activités, en particulier dans le commerce et l'artisanat, sont plongés dans l'incertitude sur la survie de leur entreprise. Cette angoisse est partagée par de nombreux autres actifs qui voient leurs emplois menacés. Dans cette période sans visibilité, la Ville travaille avec l'association des Commerçants et Artisans pour mettre en œuvre les aides, certes limitées, que l'on peut apporter : suspension des loyers pour nos restaurateurs logés par la Ville, poursuite de l'exonération des droits de terrasse, de place et promotion du commerce local...

Notre programme d'investissement se poursuit également dans le double objectif de soutenir l'activité des entreprises qui travaillent pour la Ville et de ne pas remettre en cause les projets de dynamisation du « Cœur de Ville », de l'activité économique et de la rénovation du patrimoine.

C'est essentiel pour que, le moment venu, nous puissions rebondir collectivement vers une reprise d'activités la plus rapide possible.

Malheureusement, cette crise sanitaire s'est doublée d'attaques terroristes barbares et multiples sur notre sol ; je veux, en votre nom, apporter aux Victimes et à leurs familles notre compassion et notre solidarité. Le combat qu'il faut mener pour la défense de notre liberté et de notre mode de vie sera long et difficile ; il ne pourra se contenter, bien que ce soit nécessaire, d'hommages ; il va demander du courage et de l'exigence pour éradiquer ce fléau trop longtemps favorisé par une tolérance coupable.

L'espoir d'une amélioration rapide de la situation que nous vivons doit nous animer, chacun étant appelé à avoir une attitude responsable, seul gage de réduction de cette pandémie.

Bon courage à chacune et chacun d'entre vous,

Très amicalement,

Le Maire, **Patrice DUNAND**

Mise à jour du plan cadastral

L'inspectrice des Finances Publiques de la BNIC de Lyon (brigade nationale d'intervention cadastrale) a informé la Ville que Monsieur Thibaut Pukall, géomètre du Cadastre, sera sur la commune à partir du 4 novembre 2020 afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral. Sa mission est prévue jusqu'en mars 2021. Outre ses papiers d'identité, il sera muni de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 5 décembre 2012 relatif à la tournée de conservation cadastrale.

Influenza aviaire

L'Ain fait partie des départements concernés par le couloir de migration des oiseaux sauvages. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a pris un arrêté le 4 octobre 2020 concernant le risque épizootique hautement pathogène.

En tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour,
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

+ d'infos sur

www.ain.gouv.fr/influenza-aviaire-r952.html

Plan grand froid

Le Centre Communal d'Action Sociale recommande aux personnes âgées, handicapées ou isolées à domicile de s'inscrire sur le registre « prévention grand froid ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernal, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.gex.fr. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettez resteront confidentielles.

Colis de Noël et repas des aînés

Vous venez d'enménager sur Gex et vous avez 75 ans et plus ? Faites-vous connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 04 50 42 63 01 ou par mail à ccas@ville-gex.fr. Il suffira, pour votre inscription, que vous transmettiez ensuite une copie de votre pièce d'identité.

La crise sanitaire ne permettra pas de vous réunir autour d'un repas début janvier comme habituellement mais ce moment convivial se fera ultérieurement et vous en serez informés.

Pour le Pays de Gex, avec vous !

Christian ARMAND
9^e vice-président
En charge de la gestion et de la valorisation des déchets (absent sur la photo)
Maire de Péron

4. Aurélie CHARILLON
3^e vice-présidente
En charge de l'innovation et de la transition écologique
Maire de Préveessin-Moëns

5. Hubert BERTRAND
4^e vice-président
En charge des transports et des mobilités durables
Maire de St-Genis-Pouilly

3. Vincent SCATTOLIN
2^e vice-président
En charge de l'attractivité économique, du développement touristique et des relations transfrontalières
Maire de Divonne les-Bains

9. Bernard VUAILLAT
8^e vice-président
En charge du patrimoine et de la politique foncière
Maire de Chezery-Forens

7. Daniel RAPHOZ
6^e vice-président
En charge de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et des gens du voyage
Maire de Ferney-Voltaire

8. Jean-François OBEZ
7^e vice-président
En charge de la valorisation culturelle, de l'administration, des ressources humaines et de la mutualisation
Maire d'Ornex

2. Muriel BENIER
1^{ère} vice-présidente
En charge des finances, de la communication des espaces naturels et agricoles et de la prospective
Maire de Thoiry

1. Patrice DUNAND
Président
de Pays de Gex Agglo
Maire de Gex

6. Isabelle PASSUELLO
5^e vice-présidente
En charge des solidarités, de la santé et de la petite enfance
Maire d'Echenevex

Recensement partiel de la population

Du 21 janvier au 27 février 2021, trois agents recenseurs déposeront et récupéreront des questionnaires dans un secteur déterminé de la Ville comportant environ 230 logements. Les personnes résidant dans les logements concernés par l'enquête seront informées de la visite d'un agent recenseur par le biais d'une lettre déposée début janvier dans leur boîte aux lettres.

L'agent recenseur, muni d'une carte professionnelle, remettra des identifiants pour un recensement en ligne (encore plus simple) ou des questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu ensemble.

Accepter de prendre quelques minutes pour remplir les documents, c'est faire preuve de civisme.

Merci de réserver le meilleur accueil aux trois agents recenseurs.

+ d'infos : www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil





Pour d'avantage de détails, vous pouvez accéder aux comptes rendus des conseils municipaux qui font l'objet d'un affichage (devant la mairie) et sont publiés sur le site www.gex.fr.

7
septembre
2020

Le Conseil Municipal

- 】 approuve et confirme le principe de la désaffectation et du déclassement des tènements formant le domaine public compris dans le périmètre de la concession d'aménagement « Cœur de Ville » ;
- 】 désigne M. Jean-Claude PELLETIER, en tant que membre titulaire, et M. Loïc VAN VAEREMBERG, en tant que membre suppléant, au Comité technique consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes ;
- 】 approuve l'opération de pose de panneaux photovoltaïques à la Maison de Santé Pluridisciplinaire et le plan de financement prévisionnel ; sollicite un subven-

tionnement dans le cadre de la DETR - Dotation d'équipement des territoires ruraux - 2020 à hauteur de 32 000 € et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

】 approuve les trois dénominations de voies (Impasses des Bergeronnettes, des Chevaliers et du Fléau à blé) et le système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage ;

】 approuve la convention entre la Ville et l'association Culture et Cinémas dans le cadre de la 15^e édition du Festival de Cinéma des Cinq Continents ;

】 approuve l'évolution du tableau des effectifs des emplois communaux ;

】 approuve, pour le personnel communal, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) et la révision du plafond du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;

】 approuve la mise à jour du règlement de formation du personnel communal et la mise à jour du protocole relatif au compte épargne temps.

5
octobre
2020

Le Conseil Municipal

- 】 approuve la constitution d'une provision pour risques et charges financières à hauteur de 150 000 €, amende le régime budgétaire complet des provisions et applique le traitement de droit commun, soit la provision semi-budgétaire ;
- 】 accorde une garantie d'emprunt de 5 433 011 € à la société SOLLAR, entreprise sociale pour l'habitat, dans le cadre du refinancement de sa dette ;
- 】 accepte la décision modification N°2 pour le budget général de la commune 2020 ;
- 】 prend acte de la transmission du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Gex, devenue Communauté d'agglomération, au cours des exercices 2012 à 2017 ;
- 】 décide d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations de Gex ayant subi un fort impact financier en raison de la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- 】 approuve la convention entre la Ville et la commune de Saint-Genis-Pouilly pour le 17^e festival du film et spectacle jeune public : « P'tits Yeux Grand Écran » ;
- 】 approuve le programme des travaux de remplacement des fenêtres et volets roulants à l'école des Vertes Campagnes et le plan de financement prévisionnel, sollicite un subventionnement auprès du Conseil départemental de l'Ain dans le

cadre du patrimoine bâti public, à hauteur de 18 000 €, et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

】 approuve le programme des travaux d'isolation de la toiture et du traitement de l'air au groupe scolaire de Parozet et le plan de financement prévisionnel, sollicite un subventionnement auprès du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la transition écologique, à hauteur de 120 000 €, un subventionnement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 150 000 € et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

】 approuve le dossier de consultation des entreprises relative aux travaux de voiries 2020/2022 pour l'aménagement du hameau de Tougin, de la rue Charpak, de la rue de Bonnarche et de la route de Pitegny ;

】 approuve le programme d'aménagement des voiries 2020/2022 pour celles du hameau de Tougin, de la rue Charpak, de la rue de Bonnarche et de la route de Pitegny, le plan de financement prévisionnel, sollicite un subventionnement dans le cadre de la dotation territoriale auprès du Conseil départemental de l'Ain, à hauteur de 150 000 €, un subventionnement dans le cadre de la DETR 2020, à hauteur de 360 000 €, et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

】 approuve le programme d'amélioration des cheminements en mode doux et le plan de financement prévisionnel, sollicite un subventionnement au titre de la DETR dans le cadre du volet « aménagement pour les déplacements durables et sécurisés », à hauteur de 100 000 €, et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

】 approuve le projet de convention entre la Ville et le Conseil départemental de l'Ain, dans le cadre des travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ;

】 approuve la convention entre la Ville, la société Eiffage Route Centre Est et l'entreprise Desbiolles sous maîtrise d'œuvre du BET CIERA suite à un protocole d'accord pour la reprise des déversoirs situés en amont du pont route de Pitegny ;

】 approuve la mise en place d'une convention avec la SAS JWS pour l'occupation de terrains au sein des parcelles communales cadastrées B28 et B22 au col de la Faucille, précise que cette occupation est destinée à y poursuivre des activités de parcours aventure et de paintball, et que la signature de cette nouvelle convention rendra caduques les précédentes conventions d'occupation de terrains passées avec la SAS JWS sur le site de la Faucille ;

】 approuve l'évolution du tableau des emplois communaux.

Au fil des travaux

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Les livraisons sont prévues :

- Ferme Crochat : février 2021 - 3 logements
- Maison Benoit Lison : mars 2021 - 3 logements
- Saints Anges : avril 2021 - 2 logements.



MAISON DE SANTÉ

- Dépôt de permis : novembre 2020.
- Dossier de Consultation des Entreprises : fin décembre 2020. Actuellement, le projet est en phase (PRO) de finalisation dans le but de déposer les demandes administratives nécessaires : la demande de permis de construire et le calendrier global de réalisation.
- Chiffrage précis de l'opération en attente du PRO.
- Début des travaux mai 2021 (délais de consultation et permis : 6 mois).



COMPLEXE SPORTIF DE CHAUVILLY

Les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de Chauvilly ont pris du retard.

Le démarrage de la pose de la charpente de l'auvent était prévu début novembre.

Livraison prévue mi-mars 2021.



AMÉNAGEMENT DE PARKINGS PROVISOIRES

- Le parking provisoire des Cèdres, à 2 minutes du centre-ville, propose 45 places de stationnement en zone bleue (1h30).
- Le parking provisoire des Contamines, à 5 minutes du centre-ville, propose 85 places à la journée.



LE DÉNEIGEMENT

L'hiver accroît les dangers de circulation avec son lot de brouillards givrants, pluies verglaçantes ou chutes de neige. Tout le monde est concerné au quotidien : piétons, cyclistes, motards et automobilistes.

Côté mairie

Le déneigement correct des routes et des rues par les engins est impossible si des véhicules sont garés sur la chaussée. C'est la raison pour laquelle, **du 16 novembre 2020 jusqu'au 15 mars 2021**, un arrêté municipal régleme le déneigement des **40 km de voies** par les agents communaux ainsi que le stationnement.

En cas de chute de neige, le stationnement des véhicules est interdit de **0 heure à 9 heures** : rues Francis Blanchard, Léone de Joinville (place du Pont au pont du Journans), de Genève, des Terreaux, de l'Horloge, de la Fontaine, du Château, du Commerce, Charles Harent, des Acacias, Zégut, des Usiniers, des Abattoirs, de la Folatière, de l'Hospice, des Tulipiers, de Pitegny, des Grands Champs, de Gex-la-Ville, de Rogeland, du Mont Blanc et Marius Cadoz, chemins de l'Aiglette et du Pré de l'Etang, avenue de la Gare et place Perdtemps. Le stationnement est strictement interdit rues Jean Perrier et des Contamines, chemins des Issues et des Combes, et ruelle de l'église. Attention ! Si votre véhicule gêne le déneigement, la Police Municipale pourra vous verbaliser.

Côté piétons

Une équipe des services municipaux est chargée du déneigement d'une grande partie des trottoirs en zone urbaine pour établir un cheminement piéton. Cet effort supplémentaire consenti par la Commune pour des raisons élémentaires de sécurité du piéton ne dispense pas les riverains de leurs obligations.

Côté riverains

Les riverains sont tenus d'enlever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique, mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre un cheminement piéton. En cas de verglas, un bon état de passage devra également être maintenu sur les trottoirs.

Côté conducteurs

Il faut installer les équipements nécessaires et vérifier l'état et la pression des pneus, la batterie, l'éclairage et les essuie-glaces de son véhicule.

Le champ de visibilité du conducteur, vers l'avant, vers la droite, vers la gauche et vers l'arrière doit être suffisant pour une conduite en toute sûreté.

Le maintien d'une vitesse modérée, l'augmentation de la distance de sécurité entre véhicules, l'anticipation des freinages sont autant de mesures indispensables pour sa propre sécurité et celle d'autrui.

Merci pour votre compréhension et le respect de ces quelques règles, le déneigement étant l'affaire de tous.



Un chantier d'envergure pour la Ville, aboutissement de 8 années d'études et de concertation, va démarrer en décembre prochain. Le centre-ville sera méconnaissable d'ici à cinq ans. Vous continuerez, d'étape en étape, à être informés et associés à sa métamorphose.

UN JOUR PARTICULIER

Lundi 14 décembre, entre 2h et 7h30, le terrain du projet (du parking de Lattre de Tassigny jusqu'à l'arrêt de bus Gex Centre incluant la rue des Acacias, le passage des Acacias, la place du Jura et l'ancienne RD1005, auquel s'ajoutera le Passage de la Couronne) sera rendu vide de tout stationnement et circulation automobile et piétonne.

Il fera en effet l'objet d'une procédure administrative de désaffectation et perdra ainsi son statut de domaine public avant sa vente.

Une signalétique sera mise en place à partir du 7 décembre.

LE TEMPS DES TRAVAUX

CIRCULATION DES PIÉTONS

Vous pourrez accéder aux commerces, aux immeubles et services comme habituellement car il n'y aura aucun changement dans vos cheminements.

ARRÊTS DE BUS

Ils seront tous maintenus.

CIRCULATION AUTOMOBILE

Vous circulerez comme à présent mais dans une rue des Acacias avec des voies moins larges le long d'une palissade cernant les travaux.

STATIONNEMENT

La première tranche des travaux concernant la suppression de l'actuel parking de la Place du Jura, des places de stationnement provisoire compenseront le déficit, comme le montre le schéma suivant :



IMPACTS SUR LE VOISINAGE

Le groupe DUVAL a pour habitude de limiter les impacts négatifs en imposant aux entreprises travaillant sur le chantier une charte à signer et respecter

- pour limiter le bruit (travaux entre 8h et 17h, observation du seuil de 85 db réglementaire, utilisation de matériel électrique, ...) et réduire les émissions de poussière,
- et limiter les circulations liées au chantier (horaires de livraisons hors heures de pointe, vitesse des engins de chantier limitée à 20 km/h, ...).

DÉPLACEMENTS

- le point vert sera déplacé de la place du Jura au parking de Lattre de Tassigny.
- la boîte aux lettres de La Poste sera déplacée côté Poste, en face de sa position actuelle, en bas des escaliers.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROGRAMME

- Décembre 2020
> Travaux du sous-sol de l'îlot central
- Avril 2022
> Travaux des bâtiments de l'îlot central
- Juin 2022
> Travaux de l'îlot Est
- Fin 2024
> Travaux de l'îlot Nord



Questions et préoccupations

La Maison du Projet :

Actuellement située en face de La Poste, rue des Acacias, elle sera prochainement déplacée au niveau du rond-point de l'avenue de la Gare, à côté de l'entrée du parking du Parc des Cèdres.

Les permanences

Les dates seront communiquées sur le site internet du projet.

Il est conseillé de prendre rendez-vous : gexcoeurdeville@groupeduval.com

L'équipe du groupe Duval se tient à votre disposition pour vous informer et répondre à toutes vos questions.

08 09 54 18 38

www.gexcoeurdeville.fr

1^{er} décembre 2020 ... avec ou sans neige ☺
les Lignes Urbaines de Gex (LUGE)
A votre service !

Cela ne vous aura sans doute pas échappé... Beaucoup d'entre vous ont déjà pu observer l'installation d'arrêts d'un nouveau service de transport, les LUGE, dans leurs quartiers jusqu'alors périphériques à l'offre de transport (F/BHNS, 814, 818 et Car Région 33) proposée sur les grands axes routiers.

Les LUGE sont le fruit d'un travail intense initié en 2017 et que la population gexoise attendait avec grande impatience.

Au 1^{er} décembre, ce ne sont pas moins de **5 lignes régulières** (3 en heures de pointe et 2 en heures creuses) comptant plus de 40 points de montée qui desserviront les équipements publics de toute nature : scolaires, culturels, sportifs, administratifs et de loisirs. Ce service, entièrement financé par la Ville (environ 200 K€ par an), est à votre disposition du lundi au vendredi.

Les véhicules de transport sont bien entendu accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont équipés, outre de pneus hiver... de porte-vélos.

Les tickets sont vendus directement dans le véhicule par le conducteur et au moyen d'espèces, moyen de paiement qui pourra évoluer en fonction du besoin.

L'application Smartphone Alsa CH/FR est en cours de développement (opérationnelle courant décembre) par le transporteur, Chamexpress et Alsa Bus en charge de l'exploitation des LUGE, afin que les voyageurs puissent non seulement obtenir des informations commerciales sur le service (plan des lignes, tables horaires, tarifs...) mais également suivre, ligne par ligne, le parcours des véhicules en temps réel via un système GPS intégré.

La Ville s'est donnée deux ans pour expérimenter le service et réajuster l'offre, si besoin, afin qu'elle satisfasse le plus grand nombre et puisse être pérennisée. La fréquentation de chaque ligne sera analysée, l'adéquation des véhicules évaluée, le nombre et le positionnement des arrêts rationalisés.

Alors, à partir du 1^{er} décembre,

TARIFS	
Aller	1,40 €
Aller-Retour	2,00 €
10 tickets	9,00 €

Laisse la voiture. Prends la LUGE !



1 Ligne 1. Folatière - Ecole Vertes Campagnes

COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Ecole Vertes Campagnes	8:25	16:35
	Pré-Bailly	8:28	16:38
	Contamines	8:29	16:39
	Gex Centre	8:31	16:41
	Mairie	8:32	16:42
GEX	Place Perdttemps	8:33	16:43
	Parc des Cèdres	8:36	16:46
	Jeanne d'Arc	8:40	16:50
	Poudrière	8:43	16:53
	Hôpital	8:46	16:56
	Folatière	8:50	17:00
COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Folatière	7:50	16:00
	Hôpital	7:52	16:02
	Poudrière	7:55	16:05
	Jeanne d'Arc	8:00	16:10
GEX	Parc des Cèdres	8:04	16:14
	Mairie	8:05	16:15
	Place Perdttemps	8:08	16:18
	Contamines	8:11	16:21
	Pré-Bailly	8:12	16:22
	Ecole Vertes Campagnes	8:15	16:25

5 Ligne 5. Vertes Campagnes - Col de la Faucille

COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Col de la Faucille	9:55	13:55
	Les Écontours	10:18	14:18
	Crêt	10:20	14:20
	MJC	10:21	14:21
GEX	Parc des Cèdres	10:23	14:23
	Jeanne d'Arc	10:26	14:26
	Poudrière	10:28	14:28
	Tougin	10:30	14:30
	Vertes Campagnes	10:33	14:33
COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Vertes Campagnes	10:35	14:45
	Tougin	10:38	14:48
	Poudrière	10:40	14:50
	Jeanne d'Arc	10:42	14:52
GEX	Parc des Cèdres	10:45	14:55
	MJC	10:47	14:57
	Crêt	10:48	14:58
	Les Écontours	10:50	15:00
	Col de la Faucille	11:08	15:18

2 Ligne 2. Route de Tutegnny - Jeanne D'Arc

COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Jeanne d'Arc	8:35	17:35
	Parc des Cèdres	8:39	17:39
GEX	MJC	8:41	17:41
	Parozet	8:44	17:44
	Pitegnny	8:48	17:48
	Route de Tutegnny	8:53	17:53
COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Route de Tutegnny	7:57	17:10
	Pitegnny	8:02	17:15
GEX	Parozet	8:06	17:19
	MJC	8:09	17:22
	Parc des Cèdres	8:11	17:24
	Jeanne d'Arc	8:15	17:29

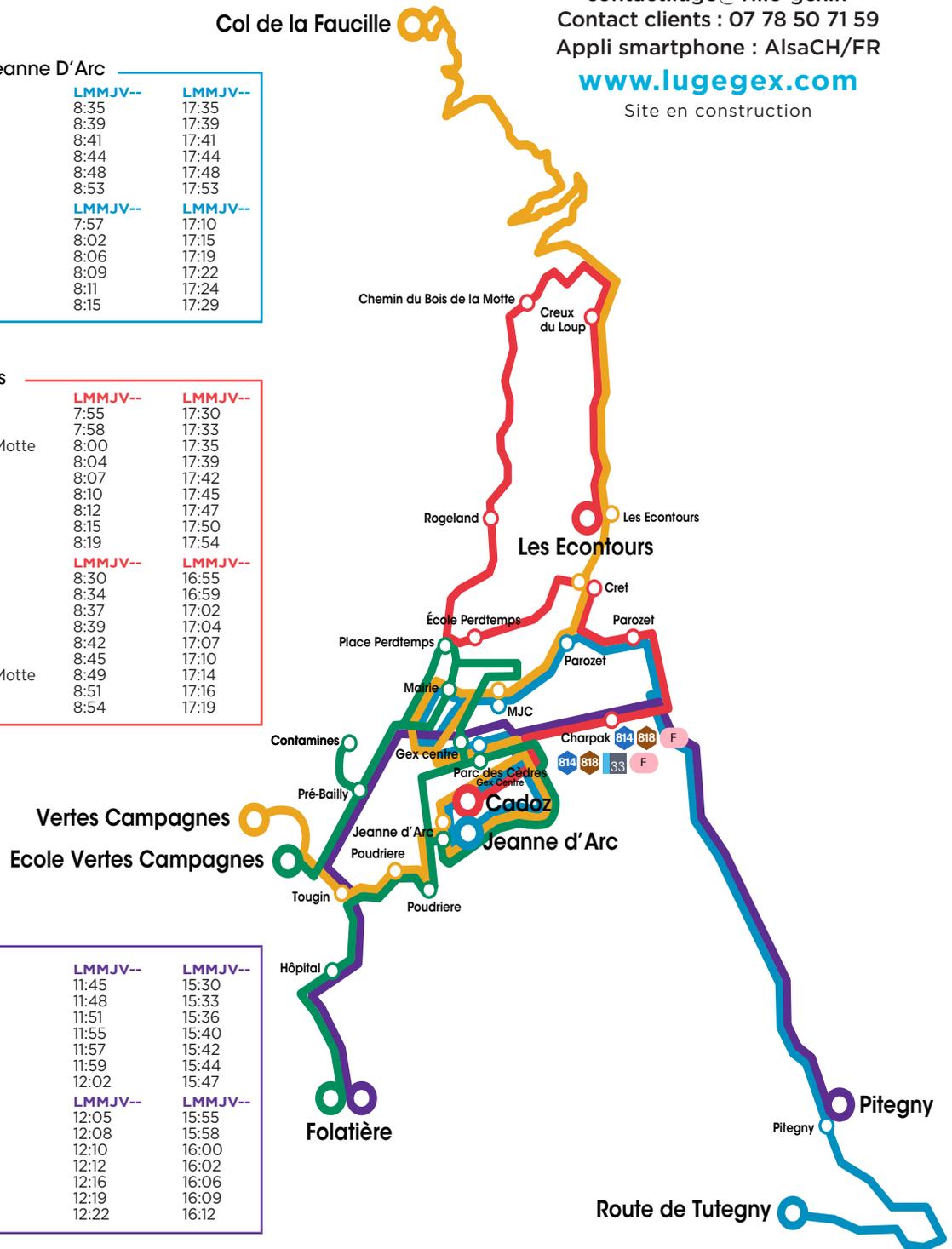
3 Ligne 3. Cadoz - Les Écontours

COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Les Écontours	7:55	17:30
	Creux du Loup	7:58	17:33
	Chemin du Bois de la Motte	8:00	17:35
GEX	Rogeland	8:04	17:39
	École Perdttemps	8:07	17:42
	Crêt	8:10	17:45
	Parozet	8:12	17:47
	Charpak	8:15	17:50
	Cadoz	8:19	17:54
COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Cadoz	8:30	16:55
	Charpak	8:34	16:59
	Parozet	8:37	17:02
	Crêt	8:39	17:04
GEX	École Perdttemps	8:42	17:07
	Rogeland	8:45	17:10
	Chemin du Bois de la Motte	8:49	17:14
	Creux du Loup	8:51	17:16
	Les Écontours	8:54	17:19

4 Ligne 4. Pitegnny - Folatière

COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Folatière	11:45	15:30
	Hôpital	11:48	15:33
GEX	Tougin	11:51	15:36
	Parc des Cèdres	11:55	15:40
	Charpak	11:57	15:42
	Chauvilly	11:59	15:44
	Pitegnny	12:02	15:47
COMMUNE ET POINTS D'ARRET		LMMJV--	LMMJV--
	Pitegnny	12:05	15:55
	Chauvilly	12:08	15:58
GEX	Charpak	12:10	16:00
	Parc des Cèdres	12:12	16:02
	Tougin	12:16	16:06
	Hôpital	12:19	16:09
	Folatière	12:22	16:12

contact.luge@ville-gex.fr
 Contact clients : 07 78 50 71 59
 Appli smartphone : AlsaCH/FR
www.lugegex.com
 Site en construction



Au préalable, nous souhaitons rendre hommage à trois retraités de la Ville qui nous ont quittés ces dernières semaines. Mme Madeleine BOUVIER et Mme Yvette MOURGUES, qui ont œuvré très longtemps au service de la cantine scolaire, plus particulièrement à l'école des Vertes Campagnes et à l'école Perdtemps, où elles ont servi des générations de Gexois et dont beaucoup ont gardé un souvenir vivace. Des personnes attachantes et qui ont marqué les mémoires. M. Cataldo PAGLIARA, agent des services techniques nous a également quittés ; une personne discrète qui a occupé un poste de maçon durant de longues années. Tous trois ont servi avec fidélité notre commune. Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et les assurons de notre reconnaissance et de notre soutien.

“ GEX AVENIR



Chères Gexoises, Chers Gexois,

Très prochainement, notre service de liaison inter-quartiers de transport public sera opérationnel. Ce projet long et compliqué à mettre en œuvre va sensiblement améliorer la vie quotidienne des Gexois. Cela permettra aussi d'accompagner le début imminent des travaux du « Cœur de Ville » en offrant une alternative à la voiture dans cette période de 2 ans durant laquelle le stationnement en centre-ville va subir des modifications. Des parkings provisoires compenseront l'inaccessibilité de la Place du Jura, dans l'attente des plus de 400 places publiques du projet. Nous comptons sur les efforts de chacun pour permettre au centre-ville de fonctionner le plus normalement possible. De nombreux autres projets avancent en matière de réhabilitation de bâtiments anciens, de valorisation patrimoniale et d'équipements publics. Le Centre Sportif de Chauvilly est en pleine mutation dans une opération d'extension-réhabilitation des installations.

Nous avançons sur le Pacte de transition écologique en étudiant le développement d'installations photovoltaïques et l'amélioration thermique et énergétique dans nos bâtiments en réfection. Le Plan de développement des voies et pistes cyclables est aussi en

cours d'audit pour flécher les améliorations à apporter au réseau mis en place sur le mandat précédent, en collaboration avec la minorité de l'époque qui s'en était félicitée.

Nous tenons, malgré la période troublée que nous traversons, les engagements pris pour répondre aux exigences d'amélioration des services à la population, de son cadre de vie et de redynamisation des activités de la Ville.

Les défis à relever ensemble sont nombreux, le premier d'entre eux étant de voir s'éteindre le plus vite possible cette pandémie. Nous pouvons y arriver ensemble par l'effort individuel de chacun dans les gestes-barrière appliqués au quotidien. Faisons-le pour nous, pour nos proches, pour le retour à l'activité de nos professionnels et d'abord pour les Personnels de santé qui, partout, donnent le maximum pour soigner les malades. Qu'ils soient tous remerciés pour leur engagement !

Avec confiance en l'avenir,

Très amicalement, Patrice DUNAND

“ MIEUX VIVRE À GEX



Cet article est le premier d'une série sur l'accès au logement, un des thèmes forts de notre programme pour la mandature 2020-2026. Aujourd'hui notre but est d'explorer son avenir.

Les programmes électoraux

Quand d'autres programmes se limitaient à des actions communautaires en direction des fonctionnaires sur le territoire, le nôtre proposait, et nous voulons toujours :

- Mobiliser des moyens pour développer des propositions de logement en faveur des travailleurs "en euros" et leur permettre d'envisager un avenir sur le territoire ;
- Proposer des solutions innovantes pour le logement, par exemple des coopératives d'habitants et organismes de foncier solidaire ;
- Lutter contre l'habitat insalubre, contre les marchands de sommeil, redonner aux locaux.

L'augmentation de la population

Le PLUiH, devenu applicable en juillet, prévoit une augmentation de 20% de la population du Pays de Gex d'ici 2030. Pour Gex seule cela représente près de 2 800 habitants supplémentaires en 2030 soit 1,84% par an.

D'autre part, à Gex de 2012 à 2019, l'INSEE mesure une augmentation moyenne de 3,275 % par an (4,28 % de 2015 à 2019). Avec seulement 3% par an, ce sera 5 000 habitants de plus en 2030 !

Ces deux projections sont à pondérer.

La première suppose une répartition égale des 20 000 nouveaux habitants sur le territoire alors que le PLUiH recommande des pôles urbains forts et complémentaires où l'accroissement de population doit se concentrer, dont le pôle urbain Gex-Cessy.

Ce qui induirait un développement encore plus important dans notre Ville. Cette projection suppose aussi que la CAPG ait les moyens de réellement contrôler la production de logements.

La seconde, suppose que les collectivités n'arriveront pas à maîtriser l'augmentation de la population que veut imposer le PLUiH. Elle n'envisage pas non plus un ralentissement économique local.

L'évolution du coût du logement

Si la maison moyenne coûte 225 000 € dans l'Ain, c'est 500 000 € dans le Pays de Gex. Une différence avant tout causée par le prix du foncier. Un coût main d'œuvre un peu plus élevé (pour les travailleurs Français) et des matériaux au même prix qu'ailleurs ne peuvent pas expliquer la différence.

Le PLUiH ayant fortement réduit la quantité d'espaces constructibles il faut s'attendre à une augmentation du prix du foncier, donc du prix des logements, pénalisant encore plus les salariés en euros.

Dans nos prochains articles nous développerons la répartition des revenus des Gessiens, l'offre de logements correspondant à ces revenus, et les propositions de notre programme pour améliorer ces situations.

Pour MIEUX VIVRE À GEX

Vincent Bocquet (vincent.bocquet@ville-gex.fr)

André Dubout (andré.dubout@ville-gex.fr)

Christine Garnier-Simon (christine.garnier@ville-gex.fr)

Guy Juillard (guy.juillard@ville-gex.fr)

Les Gexois

NOUVEAUX COMMERCES



Cyrielle BALLANDRAS

Madame BALLANDRAS est Doula postnatale ; elle a créé « La Magie des femmes » pour faciliter le postpartum des mamans du Pays de Gex. Elle peut aussi les accompagner en prénatal pour les aider à mettre en place des outils pour adoucir le postnatal. Chaque visite est personnalisée en fonction de la maman. Elle se compose d'un temps d'échange, de cuisine nutritive et réconfortante et d'un soin.

Bien qu'elle respecte tous les gestes barrière avant, pendant et après ses visites, elle peut néanmoins prévoir avec vous un rendez-vous en visio.

23 rue des Terreaux, 01170 GEX
info.lamagiedesfemmes@gmail.com
06 36 39 86 14 - Insta : @cyrielle_doula
Site facebook : @lamagiedesfemmes
http://lamagiedesfemmes.com

LA SAISON CULTURELLE 2020 - 2021

La date et les consignes de sortie de confinement n'étant pas connues, nous ignorons si les prochains spectacles de la saison culturelle pourront être maintenus. **Suivez l'actualité sur www.gex.fr et sur la page facebook de la ville.**

Informations - pré-réservations : culturel@ville-gex.fr
04 50 42 63 29

AU CHAUD POUR NOËL

Mercredi 16 décembre - 16h - Salle des Fêtes
Tarif plein : 9 € - Tarif enfant (2 à 18 ans) : 5 €
Passeport culture jeune : 4 €



CONCERT DU NOUVEL AN

Samedi 16 janvier - 20h30 - Espace Perdtemps
Tarif plein : 16 € - Tarif enfant (2 à 18 ans) : 10 €
Passeport culture jeune : 7 €

Soutien aux commerces durant la crise sanitaire

Afin de vous faciliter la vie et de soutenir l'activité des commerçants de proximité, la Ville a référencé sur une page web de son site : www.gex.fr/soutenons-nos-commerces/, relayée par la page facebook, tous les commerces ouverts et ceux qui proposent un service de livraison de produits. La liste est susceptible d'évoluer, la volonté des élus étant qu'elle soit exhaustive.

VIVAL

L'épicerie Petit Casino, devenu Vival, dans la rue du Commerce, a réouvert ses portes le 25 septembre dernier. Épicerie alimentaire de proximité, elle propose des fruits et légumes frais, boissons et boissons fraîches, des surgelés, un espace droguerie... Elle est ouverte tous les jours, même les jours fériés.

Ouverture : 8h/21h - 7J/7

Vival by Casino - 31 rue du Commerce
Tél : 04 50 20 08 05 - Courriel : vivalgex@gmail.com



BURGER NINE

Monsieur Nadjim MEHANI a créé le restaurant Burger Nine le 29 mai 2020. Vous sont proposés burgers, sandwiches, tacos, tex mex, avec plusieurs choix de formules. En période de crise sanitaire, Burger Nine fonctionne sur commande à emporter. Pour simplifier les achats, il est recommandé aux clients de passer commande en ligne sur le site internet : <https://gex.bnine.fr>

Horaires (période hors Covid-19) :
Du lundi au jeudi : 11h/23h
Vendredi : 14h30/23h30
Samedi : 11h/23h30 - Dimanche : 12h/23h

Burger Nine - 86 rue des Entrepreneurs
Tél : 09 73 19 81 70 - <https://gex.bnine.fr>

adapa
AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE

RÉSEAU UNA

Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide aux proches aidants
- Prévention
- Objets connectés
- Portage de repas
- Aide et soins à domicile
- Aide à la fonction d'employeur
- Alternatives aux domiciles
- Transport accompagné

Évaluation à domicile sans engagement
contact@adapa01.com
04 74 45 59 60

NOUVEAU SITE INTERNET
Retrouvez toutes les informations sur l'ADAPA en ligne
www.adapa01.fr

228 Avenue des Alpes
01170 GEX
Permanence le
Lundi 8h30 - 10h et le
Jeudi 8h30 - 9h30

Mairie
73 Avenue des Thermes
01220 DIVONNE LES BAINS
Permanence le
Jeudi 10h - 12h

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

Gex pratique

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

► Patrice DUNAND, Maire

Personnel, Sécurité et Administration sur rendez-vous

► Christian PELLÉ, 1^{er} adjoint

Espaces publics, environnement et travaux

Permanence : Lundi de 9h à 10h30

Jeu de 9h à 10h30

Sur rendez-vous : Lundi de 10h30 à 12h

Jeu de 10h30 à 12h

► Dominique COURT, 2^e adjoint

Affaires culturelles et Jeunesse

Sur rendez-vous : Mercredi de 16h à 18h

Jeu de 9h30 à 11h30

► Jérémie VENARRE, 3^e adjoint

Communication

Sur rendez-vous : Mardi de 18h30 à 20h

► Véronique GILLET, 4^e adjoint

Logement

Sur rendez-vous : Lundi de 15h à 17h

Vendredi de 9h30 à 11h30

► Benoît CRUYPENINCK, 5^e adjoint

Économie et tourisme

Sur rendez-vous : Lundi de 17h à 18h

► Sandrine VANEL-NORMANDIN, 6^e adjoint

Aménagement, mobilités, urbanisme

Sur rendez-vous : Jeu de 9h à 17h

► Gérard IVANEZ, 7^e adjoint

Actions éducatives et scolaires

Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h30

Jeu de 9h à 12h

► Virginie ZELLER-PLANTÉ, 8^e adjoint

Solidarités

Sur rendez-vous : Lundi de 9h à 11h30

Jeu de 9h à 11h30

► Georges DESAY, 9^e adjoint

Associations et Sports

Sur rendez-vous : Jeu de 17h à 19h

SERVICES & ORGANISMES :

► Bibliothèque municipale

Durant le confinement, la bibliothèque est fermée au public mais un service de « prêts à emporter » est en place.

Tél. 04 50 41 86 92

bibliotheque@ville-gex.fr

► Caisse d'Allocations Familiales

Cité administrative Simone Veil

62, rue de Genève

à Saint-Genis-Pouilly

Tous les mercredis, sur rendez-vous, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

► Centre des Finances Publiques

10, place Gambetta - 01170 Gex

Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 16h

Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h

CIDFF PAYS DE GEX

Centre d'information sur les droits

des femmes et des familles

A partir du 1^{er} janvier 2021,

• le 1^{er} vendredi de chaque mois au PAD

de Gex de 10h à 13h : prendre RV

au 04 50 41 35 86

• le 2^e vendredi de chaque mois au PAD

de Gex de 13h à 16h : prendre RV

au 04 50 41 35 86 (pour info permanence

à Bellegarde le matin de 9h à 12h)

• le 4^e mardi de chaque mois

- à St-Genis-Pouilly de 10h à 12h

(pendant les mesures sanitaires

prendre RV au 04 74 22 39 64)

- au PAD de Gex de 13h à 16h :

prendre RV au 04 50 41 35 86

Cette permanence remplace la perma-

nence qui se déroule jusqu'à fin dé-

cembre le 3^e jeudi de chaque mois.

► Cinéma Municipal « Le Patio »

51 Avenue de la Gare - 01170 Gex

Tél. 04 50 41 89 49

www.cinegex.fr

► Conseils Juridiques gratuits

(CIDF - CDAD - ADIL - avocat

conciliateur de justice)

Sur rendez-vous en contactant

le Point d'accès au droit

Tél. 04 50 41 35 86

► Déchetteries des Pays de Gex

VERSONNEX (CD 15) : 04 50 42 74 74

ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) :

04 50 42 09 41

PÉRON (Lotissement du Pré Muny) :

04 50 59 14 64

Ouverture au public (d'octobre à mars) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h ;

le samedi de 8h30 à 17h ;

le dimanche de 9h à 12h

Fermeture les jours fériés.

► Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex

26 rue Charles Harent - 01170 Gex

Tél. 04 50 40 76 60 - Fax 04 50 99 71 33

► La Poste

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h

et de 14h à 18h ; samedi : de 9h à 12h

► Mairie

77, rue de l'Horloge - BP 407

01174 Gex cedex

Tél. 04 50 42 63 00 - Fax : 04 50 41 68 77

mairie@ville-gex.fr

www.gex.fr

Du lundi au jeudi de 8h à 12h

et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

► Maison des usagers Gessiens

2 guichets regroupés

par Pays de Gex Agglo

200, rue Edouard Branly - Technoparc

01630 Saint-Genis-Pouilly

Ouverture :

Lundi, mardi et jeudi :

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Mercredi : de 8h30 à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 17h

► Déchets

04 50 40 95 00 (du lundi au vendredi)

www.monservicedechets.com

► Eau & Assainissement

04 85 29 20 00 - regie@reoges.fr

www.regiedeseauxgessiennes.fr

► MSAP (Maison de Services Au Public

du Pays de Gex)

Du lundi au jeudi

de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Adresse : 135, rue de Genève - 01170 Gex

Accompagnement des Gessiens

dans leurs démarches, notamment en

ligne (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).

Vente de titres de transports,

organisation de rendez-vous pour

traiter de situations particulières ainsi

qu'aide aux démarches d'accès au

logement social.

Tél. 04 50 99 99 72

msap@paysdegexagglo.fr

► Mutualité Sociale Agricole

Salle des Arcades de 9h à 12h

3^e jeudi, sur rendez-vous

Tél. 04 74 45 99 00

► Office de Tourisme du Pays de Gex

Agence de Gex

118, rue des Terreaux

Tél. 04 50 28 09 16

contact@paysdegextourisme.com

Du lundi au vendredi

de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h

Samedi de 9h à 13h

Fermeture les jours fériés.

► Piscine municipale

Infos : Tél. 04 50 41 66 21

piscine@ville-gex.fr

Horaires consultables sur

www.gex.fr

► Point d'Accès au Droit

28, rue Ernest Zégut

Entrée du bâtiment :

148, rue du Commerce

Tél. 04 50 41 35 86

pad@ccpg.fr

► Point Accueil Solidarité de Gex

228, avenue des Alpes

Accueil du public :

lundi, mercredi, jeudi et

vendredi de 9h à 12h et de

14h à 17h ; mardi de 9h à 12h

Accueil téléphonique :

lundi, mercredi et jeudi

de 8h à 12h30 et de 13h30

à 17h30 ; vendredi de 8h à

12h30 et de 13h 30 à 17h ;

mardi de 8h à 12h30

Tél. 04 50 41 54 62

► Police municipale

Lundi et vendredi de 9h à 12h

Mercredi de 14h à 18h

Tél. 04 50 42 63 09

► Service Emploi CAPG

emploi@paysdegexagglo.fr

Offres d'emploi sur :

[https://www.paysdegexagglo.fr/](https://www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/offres-emploi)

vos-demarches/offres-emploi

► RSI (anciennement AVA,

ORGANIC, AMPI)

Salle des Arcades, sur rendez-vous

Tél. 3648

4^e mardi du mois, de 10h à 12h

► Sous-Préfecture Gex-Nantua

26, rue Charles Harent - BP 409

01170 Gex

sp-gex@ain.gouv.fr

Service des étrangers : ouvert du lundi

au vendredi de 8h45 à 11h45

Point d'Accès Numérique (aide aux dé-

marches concernant les cartes grises) :

ouvert du lundi au vendredi

de 8h45 à 11h45

Tél. 04 50 41 51 51

URGENCE

Centre de soins immédiats

160 rue Marc Panissod à Gex

Appeler au préalable le 15.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à

20h et le samedi de 8h à 12h

Maison Médicale de Garde

du Pays de Gex

Lieu unique pour recevoir les consulta-

tions de garde de Médecine Générale.

Toujours appeler au préalable le Centre

15. Consultations sur rendez-vous.

Centre Hospitalier du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod à Gex.

Accès par l'entrée des

Consultations Médicales.

Le samedi de 12h à 24h ;

le dimanche et les jours fériés

de 8h à 24h.

► Gendarmerie : 04 50 41 54 26

ou composez le 17

► Hôpitaux :

Centre Hospitalier Alpes Léman

(Contamines sur Arve) : 04 50 82 20 00

Hôpital privé Pays de Savoie

(Annemasse) : 08 26 30 00 74

St-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65

Cantal (Genève) : 00 41 22 372 33 11

de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

► Pharmacies de garde :

composez le 32 37

► Pompiers : composez le 18

► MARCHÉ - Rue des Terreaux

Le samedi jusqu'à 12h30

Le port du masque est obligatoire

jusqu'à nouvel ordre.

Les marchés des samedis 26 décembre

et 2 janvier sont avancés aux

mercredis 23 et 30 décembre.

Etat civil

Bienvenue à

Arsène GRENOT BEAUCHAMP	27.07.2020
Margaux RAPENNE	03.09.2020
Robin COURT	03.09.2020
Ismaël KARANI	03.09.2020
Ava BERNARD	04.09.2020
Margaux OLLIER	12.09.2020
Zachary BRÉAU	14.09.2020
Lisa AÏT SALEM	17.09.2020
Suéli JARLAUD	22.09.2020
Amy SCHNEUWLY	24.09.2020
Mouayyad SAID	27.09.2020
Mateusz GIERAS	28.09.2020
Marin DUSSABLY	02.10.2020
Mahé SOUILHOL	04.10.2020
Lucas MENARD CALVO	04.10.2020
Allan BOURGEOIS ROCA FERRER	18.10.2020
Héloïse LEONET	28.10.2020

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Virginie BENDER	
et Alexandre BARRON	19.09.2020
Sanja ASIKAINEN	
et Rémi BOURJAS	09.10.2020

Félicitations à

Sonia LE DEIST et Michel DELMAS	12.08.2020
Delphine SAINT-AUBIN	
et Mamadou TOURÉ	17.08.2020
Mathilde POGNANTE	
et Yoann TOMAS	24.08.2020
Alexandria SAVIC	
et Félix BONNINGUE	18.09.2020
Manon MORICE	
et Brendan LEDEVIN	08.10.2020
Solène SAGNE et Alice FOURNIER	09.10.2020
Amavi ADJRAH et Boëvi LAWSON	22.10.2020
Chloé FEUILLET et Arthur NOTEN	10.11.2020

Condoléances aux familles de

Marco PRIMICERI veuf MARTINEZ	11.09.2020
Louise GÖTSCHMANN veuve BLANC	13.09.2020
Claude GALOYER	20.09.2020
Bertha MAITRE veuve JUILLARD	01.10.2020
Lucette GAY veuve THIMONIER	06.10.2020
Egidia SEIRA	
épouse ANDRIEUX-MARTINET	06.10.